|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

1. **LE CENTRE NATIONAL DE NUTRITION (CNN)**

***Création* : Suite à un accord entre le Gouvernement gabonais et le Bureau** Régional de l’OMS, le Service de Nutrition fut créé en **1982**.

La loi d’orientation **001/95** de **Janvier 1995** a érigé ce Service en **Centre National de Nutrition (CNN)**.

***Situation géographique*** : La direction est située entre la Peyrie et le quartier Venez-voir, dans la même enceinte que la PMI.

Elle sous la tutelle de la Direction Générale de la Santé

**La mission générale du Centre National de Nutrition** est de « chercher à réduire les taux de maladies liées aux mauvaises pratiques alimentaires, voire à les éliminer, tout en ayant comme objectif général : **« Améliorer l’état nutritionnelle des populations en s’appuyant sur les aspects sanitaires, sociaux et économiques de la nutrition ».**

Il a aussi pour mission de proposer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et actions en vue de protéger la santé des populations contre les maladies dues à la malnutrition. A ce titre, il est notamment chargée de :

* identifier, définir et analyser les problèmes nutritionnels des individus et des collectivités ;
* Contrôler les maladies liées à la malnutrition ;
* Promouvoir les stratégies, les programmes alimentaires et nutritionnels multisectoriels et participer à leur exécution ;
* Participer à la mise en place et au fonctionnement du système de surveillance alimentaire et nutritionnel ;
* Assurer le recyclage et la formation des personnels de santé, des élèves et des étudiants dans le domaine de la nutrition ;
* Assurer la recherche opérationnelle en matière de nutrition / alimentation, en collaboration avec les autres services nationaux et les organismes étrangers ou internationaux concernés ;
* Assurer, en liaison avec les autres services et départements, la conception, la coordination, le contrôle, la supervision et l’évolution de toutes les activités liées à l’alimentation et à la nutrition y compris les projets et programmes au niveau national ;
* Veiller à l’intégration des programmes qui lui sont rattachés ;
* Préparer des projets de programmes ou de plans d’action
* veiller à l’exécution de ces programmes ou plan d’action ;
* assurer la gestion administrative, financière et matérielle des moyens mis à sa disposition.

**Les Objectifs**

* **Objectif général:** Améliorer l’état nutritionnel des populations en s’appuyant sur les aspects sanitaires, sociaux et économiques de la nutrition.
* **Objectifs spécifiques**:
* Former et recycler les personnels de santé dans le domaine de la nutrition;
* Elaborer des programmes nutritionnels et leur mise en œuvre;
* Planifier les enquêtes nutritionnelles ;
* Planifier les supervisions ;
* Procéder à la récupération des enfants atteints de malnutrition (cette activité doit normalement se dérouler au niveau des services de santé) ;
* Coordonner et suivre les activités nutritionnelles au niveau national.

**3. Les Stratégies** :

* Formation du personnel dans le domaine de la nutrition,
* Planification des enquêtes nutritionnelles au niveau national,
* Coordination et suivi des activités nutritionnelles au niveau national,
* Recherche opérationnelle,
* Mise en place et redynamisation des programmes,
* Vulgarisation des produits riches en éléments nutritifs,
* Récupération nutritionnelle (cette activité doit normalement se dérouler au niveau des services de soins de santé).

**. Textes existants :**

* Décret fixant les conditions de production, d’importation et de commercialisation du sel alimentaire au Gabon (adopté en Janvier 2004)
* Arrêté portant interdiction de l’importation du sel non iodé en république Gabonaise
* Décret portant création d’un COMITE NATIONAL DU CODEX ALIMENTARIUS (son objectif : cf en annexe) piloté par le Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
	+ Le **Point focal** de ce Comitéau niveau du Ministère de la Santé est **le Centre National de Nutrition**
1. **PROGRAMME « INITIATIVE HÔPITAUX AMIS DES BEBES » (IHAB)**

Le programme est à la charge du Directeur du Centre National de Nutrition.

**Mise en place**: Le principe de «l’Initiative hôpitaux Amis des Bébés» (IHAB) a été évoqué pour la première fois, en 1990 et adopté par la suite au cours du Sommet Mondial pour l’Enfance en Juin 1991 à Ankara en Turquie.

 Cette stratégie a été adoptée pour réduire les taux élevés de diarrhées et de malnutrition chez les enfants de 0- 11 mois.

Le Gabon a été choisi pour faire partie des 12 pays pilotes devant mettre en œuvre de manière expérimentale l’Initiative Amis des Bébés et c’est en **1992,** que l’UNICEF et l’OMS ont mis en place le programme.

 Deux hôpitaux ont été identifiés à Libreville pour être « Amis des Bébés » :

 - le CHL pour le public

 - la Fondation Jeanne Ebori (FJE) pour le para public.

L’Allaitement maternel revêt une importance particulière pour les nourrissons.

**Les Missions :**

Ce programme à pour missions de :

* Améliorer les pratiques d’alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant,
* D’informer et Sensibiliser et encourager les mères sur la pratique de l’allaitement maternel,
* De protéger les enfants de moins d’1 an contre les diarrhées,
* Former le personnel de santé en conseils en allaitement et alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant.

**Les Objectifs**

* **Objectifs généraux:**
* Promouvoir, protéger, encourager et soutenir l’allaitement maternel ;
* amener les formations sanitaires à devenir **"Amis des Bébés" ;**
* Permettre à toutes les femmes de nourrir leurs enfants exclusivement au sein pendant quatre à six mois et continuer à les allaiter en leur donnant des aliments d’appui durant une bonne partie de la deuxième année".
* **Objectifs spécifiques**:
* Définir une politique nationale sur l’allaitement ;
* Éliminer tout ce qui dans les hôpitaux, nuit à l’allaitement en créant un environnement où l’allaitement est promu avec des professionnels de santé suffisamment formés pour soutenir et encourager les mères allaitantes ;

- Favoriser l’adoption dans les hôpitaux, des dix conditions pour réussir l’allaitement. Ces dix conditions sont les suivantes :

 1. Adopter une politique d’allaitement formulée par écrit;

 2. Donner à tout le personnel soignant les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique;

 3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l’allaitement;

 4. Aider les mères à commencer d’allaiter leur enfant dans la demi heure suivant la naissance;

 5. Indiquer aux mères comment pratiquer l’allaitement;

 6. Ne donner aux nouveaux-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale;

 7. Laisser l’enfant avec sa mère 24 heures par jour;

 8. Encourager l’allaitement à la demande de l’enfant;

 9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificiel ou sucette;

 10. Encourager la constitution d’Associations de soutien à l’allaitement et leur adresser les mères dès leur sortie de l’hôpital ou de la clinique.

**Les Stratégies** :

 - Formation du personnel de santé en conseils en allaitement et alimentation du nourrisson,

 - Sensibilisation sur les pratiques de l’allaitement maternel,

 - Mise en place et redynamisation des Hôpitaux Amis des Bébés,

 - Formation des personnels en gestion de la lactation

**Textes existants :**

* Décret portant promotion, protection de l’Allaitement maternel et règlementant la qualité, les méthodes de commercialisation, ainsi que l’utilisation d’alimentation infantile en République Gabonaise
* Décret portant commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments de complément (Nov.2003);
* Projet de Politique nationale en faveur de l’Allaitement maternel (encore non validé)
* Stratégie nationale de l’Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) (2009)